

## Réunion du 25 août 2021

Absent : néant

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

### C.A.D.A. :

Le maire revient sur cette étonnante affaire avec la société VILTAÏS. Il rappelle le déroulé de l'affaire depuis fin juin et notamment la réunion du 13 juillet au cours de laquelle la société VILTAÏS, avec le sous-préfet et les services administratifs, ont assuré de la prochaine installation, en septembre, d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Le maire s'interroge sur le rôle exact joué par la Préfecture dans cette histoire. Plusieurs élus reviennent sur la violence des propos tenus lors de la réunion publique du 23 juillet.

### Recrutement personnel :

Le maire et Valérie BERGON informent du recrutement de Mme Marie José GRENADIN, de la Maisonneuve, comme adjoint d'animation qui remplacera Claire COURTOIS, le 1<sup>er</sup> septembre prochain (le jury était composé du maire, de Valérie BERGON, d'Elise NOILLAC et de Mme BOILEAU du CDG 19).

Pour le remplacement de la secrétaire de mairie, il y a une délibération à prendre pour le recrutement à venir (création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe), la déclaration de vacance à faire auprès de CDG 19 (durée 2 mois) et l'offre pour le poste (pendant un mois). Le conseil arrête :

- la date de début de contrat au 15 novembre,
- comme niveau minimum le niveau IV (bac) ou une expérience professionnelle équivalente,
- le choix d'un poste disponible aussi bien pour un fonctionnaire que pour un contractuel, comme le permet la loi.

### Hostellerie de la Vallée :

Il faut entériner le choix du maître d'œuvre. Le maire présente l'analyse des offres et les conclusions de la commission des travaux qui s'est réunie le 10 août dernier ; il précise que 3 cabinets ont répondu : agence TERTIO, M. TURLIER et Mme LANGEAU.

La commission des travaux a retenu M. Henry TURLIER de Tulle (pour un montant HT de 33 600 €).

Le conseil valide le choix de la commission.

### Travaux de voirie :

Jean-Jacques MONTEIL signale que les marquages ont été faits sur la VC du Breuil, la VC de la Maisonneuve, les VU du lotissement du Breuil ; les travaux confiés à l'entreprise MALET sont prévus pour début septembre.

Pour la VC de Vieillemarette, les travaux qui sont du ressort de TULLE'AGGLO et ont été confiés à l'entreprise EUROVIA, sont prévus pour la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre.

Lisette NOILLAC rappelle les travaux à entreprendre à la Chassagnade, dans le secteur du central téléphonique d'ORANGE (bord de route qui se creuse, inondations dans le virage).

Jean-Jacques MONTEIL signale que pour le caniveau bouché, les services du Département ont promis une intervention il y a plusieurs mois ; pour ce qui est de la chaussée, il est prévu une intervention des employés communaux avec de l'enrobé à froid.

Francine LESCURE signale une grille d'évacuation d'eau bouchée au bourg et Roland ESTEPHAN un aqueduc bouché aux Gouttes.

### Travaux en cours :

*Parc du castel* : le deuxième mur est remonté, le maire signale qu'il n'y a aucune nouvelle pour l'instant de l'entreprise MADELMONT et des garde-corps (dans l'attente d'une décision de l'architecte des Bâtiments de France et de la Direction régionale des affaires culturelles).

*Ecoles* : Les travaux d'aménagement (revêtements muraux) de la cantine et la classe du Bourg sont achevés. A l'école de la Maison Brûlée, les menuiseries extérieures ont été posées et il reste l'isolation au grenier (prévue pour les vacances de Toussaint).

*City stade* : Son installation est achevée. Il reste encore les travaux de peinture.

### Produits irrécouvrables :

Le maire présente une liste fournie par la Trésorerie de Tulle concernant des produits irrécouvrables qui sont à admettre en non-valeur. Le conseil valide deux cas parmi ceux présentés, pour un montant total de 90,94 €.

### Affaires diverses :

- Le maire soumet la demande annuelle de subvention pour le fonctionnement du Trésor. Le conseil valide.
- Gérard TOURNEIX présente la demande de l'association La Pétanque des Cascades pour le financement de l'empierrement de la seconde plateforme du complexe sportif : devis d'EUROVIA pour un montant de 725 € HT. Le conseil valide le principe de cette prise en charge, Jérôme BOURDEIX est chargé de demander un devis auprès d'EYREIN TP.
- Le maire informe que plusieurs locataires quittent leur logement au Bourg (maison VAL le 6.10, logement de la poste le 16.09, logement RDC de l'ancien presbytère le 3.10).
- Compte rendu de l'AG, du 29 juillet dernier, de l'Instance d'Autonomie de Corrèze par Lisette NOILLAC et Odile OUTTERS. Il faudrait faire une information dans le Gimelois et le site Internet pour le portage des repas.
- Anaïs DEBANDE est le nouvel agent de l'ONF ; elle est chargée de notre secteur. Jean-Jacques MONTEIL prendra contact avec elle.
- Le maire informe de la nouvelle organisation de la Trésorerie de Tulle, avec un service de gestion comptable et une conseillère pour les collectivités locales.
- Panneaux Natura 2000 : le maire propose d'en installer aux entrées du site, pour informer des règles en vigueur dans le site. Le conseil valide.
- Lisette NOILLAC et Odile OUTTERS reviennent sur l'élagage effectué sur les routes départementales : les factures sont arrivées mais les travaux n'ont pas l'air d'être vraiment faits ou de façon très partielle. Le maire confirme ce fait pour ce qui est des propriétés communales (exemple de la route de la Bachellerie).
- Ecole : Valérie BERGON évoque la prochaine rentrée scolaire ; les services académiques ont validé la nomination d'un l'AVS (assistant de vie scolaire) à l'école de la Maison-Brûlée.
- Information sur le déploiement de la fibre : Jacques COUTURAS signale qu'ORANGE a ouvert un contentieux à l'égard de SFR ; pour SFR, les administrés de la plus grande partie de la commune ne seraient regroupés qu'en 3 points de localisation !... scepticisme donc quant au réel déploiement de la fibre sur la totalité de la commune !